

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'issue du Conseil des ministres extraordinaire
du samedi 28 novembre 2015

Depuis le 06 novembre 2015, la ville de Mango est secouée par des manifestations et des actes de violences contestant le Projet sous régional intitulé « Projet de Renforcement du Rôle de Conservation du Système National d'Aires Protégées du Togo (PRAPT) ».

Ces actes ont entraîné des pertes en vies humaines, et des blessés au sein de la population et des forces de sécurité.

Dans ce contexte, une enquête judiciaire a été diligentée en vue de situer toutes les responsabilités. C'est dans ce cadre qu'une cinquantaine de personnes ont été interpellées.

Face à cette situation, le gouvernement a suspendu ledit Projet pour favoriser un climat d'apaisement et permettre des concertations approfondies avec les populations concernées.

Toutes les personnes interpellées ont été libérées, à l'exception de trois inculpés qui demeurent à ce jour détenues pour les besoins de la procédure judiciaire.

De même à titre conservatoire, des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre des éléments des forces de sécurité et de défense qui ont fait usage de leurs armes. La procédure à l'encontre de ces derniers sera exercée conformément à leurs statuts.

En dépit de toutes ces mesures de décrispation, des manifestations et actes de violence ont continué de se produire.

C'est dans ces circonstances que le Directeur régional des services de Police pour la région des Savanes a été lynché à mort, le jeudi, 26 novembre 2015, alors qu'il tentait de calmer un groupe de jeunes manifestants.

Le lendemain, vendredi 27 novembre 2015, un manifestant a succombé à ses blessures par balle dans des circonstances non encore élucidées.

Le gouvernement déplore, une fois de plus cette escalade inacceptable de violence aux conséquences dramatiques.

Dans le souci de ramener résolument le calme et la sérénité et de faire prévaloir l'autorité de l'Etat, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- la nomination immédiate d'un nouveau préfet de l'Oti ;

- l'installation sans délai du nouveau chef de canton de Mango ;
- le repli des éléments de force de 3eme catégorie (militaires) initialement réquisitionnés par l'autorité compétente locale;
- la poursuite diligente de la procédure judiciaire.

Le gouvernement renouvelle ses condoléances et sa compassion aux familles éplorées et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Il réitère son appel à la retenue et à l'apaisement et réaffirme que c'est par le dialogue et la concertation que des solutions durables peuvent être trouvées.

Fait à Lomé, le 28 novembre 2015